



MA MUTUELLE, SOIN SANTE

Les salariés des entreprises relevant de la convention collective nationale de la coiffure et des métiers connexes bénéficient d'un régime conventionnel de frais santé depuis 2008. Cet accord a évolué et les garanties se sont améliorées au fil des années.

Les dispositions conventionnelles ont été modifiées pour respecter les conditions des textes de loi en vigueur.

Un fonds social existe, n'hésitez pas à constituer un dossier et à solliciter de l'aide.

Pour tout savoir sur notre actualité, rendez-vous sur le site Internet CGT www.commerce.cgt.fr ou sur Facebook [cgt commerce](https://www.facebook.com/cgt.commerce)

J'ADHERE !

Vous aussi, faites en sorte d'être impliqué dans la défense de nos métiers, rejoignez-nous !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Adresse entreprise :

Bulletin d'adhésion à renvoyer au syndicat CGT du Commerce

Maison du Peuple
Place de la Liberté
63100 Clermont-Ferrand
Mail : commerce@cgt63.fr



Beréal / Crédit photo : Fotolia - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



ELECTIONS TPE
28 NOV / 12 DEC 2016

PROFESSION
SALARIE(E)S DE LA COIFFURE
DES DROITS AU CARRÉ !



DONNONS
DE L'ELAN
A NOS
METIERS



**FAUT-IL VRAIMENT CROIRE QUE
TOUTES LES SALARIEES, TOUS LES
SALARIES DE LA COIFFURE ET DES
METIERS CONNEXES SONT HEUREUSES,
HEUREUX DE TRAVAILLER DANS
UN SALON DE COIFFURE, QU'IL SOIT
INDEPENDANT OU DE CHAINE ?**

Que vous vous épanouissez dans votre activité pour l'artistique et les paillettes ?

La réalité est tout autre, les conditions de travail sont difficiles, contraignantes, la station debout du matin au soir, les bras levés au-dessus du niveau du cœur, la manipulation et l'utilisation de produits sont le côté « sombre » de cette profession. Pourtant, il faut toujours avoir le sourire et être courtoise et courtois avec la clientèle. La pression constante de réaliser le chiffre d'affaires et tout cela pour un salaire de misère.

Au nom des « charges », de la soit disant baisse d'activité, le 1^{er} échelon du salaire de la branche coiffure est au niveau du SMIC. Comment survivre avec ça ????

C'est toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le patronat et le gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

SALARIEES, SALARIES DE LA COIFFURE

MON SALAIRE

Les diplômés, la capacité professionnelle, l'expérience, la formation professionnelle et l'ancienneté dans un salon ou dans la profession doivent être reconnus et rémunérés à leur juste valeur. Notre salaire doit être réévalué selon tous ces critères indispensables dans l'exercice de notre fonction. 1,35 salarié par établissement a suivi une formation en 2013*, pourtant celle-ci si nécessaire dans nos métiers n'est pas assez demandée par les salariés. Avec la Cgt exigeons un salaire de 1700 euros minimum dès l'embauche et une évolution de celui-ci en tenant compte de l'ancienneté et des qualifications. Avec la Cgt, exigeons des emplois à temps complet et en CDI.



Quelques chiffres du rapport de branche 2013 :

73,5 %
de CDI et
3 %
de CDD

23 %
de contrats
d'apprentissage

81,5 %
de salariés sont à
temps plein

18,5 %
à temps partiel
(24 % ont effectué des
heures supplémentaires
et 15,5 % des heures
complémentaires)

*Rapport de branche coiffure 2013



MES CONDITIONS DE TRAVAIL, MES DROITS

En 2013, 63,5 % des établissements de la coiffure déclaraient avoir mis en place une démarche de sensibilisation en matière de santé, d'hygiène et de sécurité et 7 % déclaraient que la procédure était en cours. Et 29,5 % se déclarent pas encore concernés ou pas concernés. Cela laisse sous-entendre que 29,5 % des salariés de la coiffure n'ont ou que peu d'action de prévention dans leur salon.

Pourtant, les conditions de travail déterminent en partie les bonnes conditions d'exécution de celui-ci. Avoir un lieu propre, loin des produits, pour déjeuner tranquillement, pouvoir s'asseoir sans crainte, avoir des jours de repos fixes et réguliers sont aussi des critères de bonne conditions de travail.

Votre employeur a des obligations, veillez à ce qu'il les respecte en contactant la Cgt de votre localité. Protégez-vous ! Protégez votre santé !